

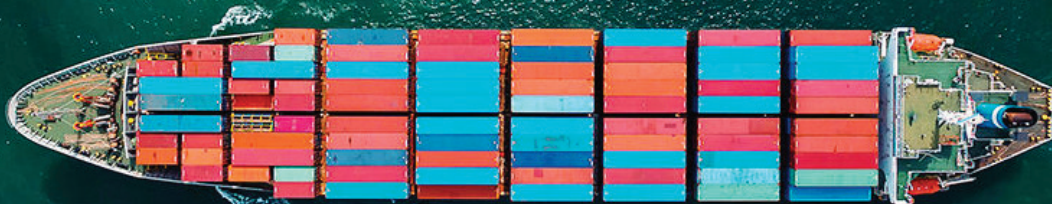
NUMERO #21 | OCTOBRE 2019

TRADECom II News



Paula HIPPOLYTE BAUWENS

TradeCom II Programme - Regional Trade Expert



APPUI AU COMMERCE : SOUTENIR LE COMMERCE DANS LES PAYS ACP EN DÉVELOPPEMENT **A TRAVERS UNE ASSISTANCE TECHNIQUE CIBLÉE ET LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS**

PAGE 6

ZIMBABWE

APPUI CIBLÉ AU RENFORCEMENT DES CAPACITÉS ET DE LA COMPÉTITIVITÉ DES PETITS HORTICULTEURS POUR LA PRODUCTION DE PRODUITS D'EXPORTATION DE NICHE DANS LE CADRE DE L'APE

PAGE 7

CROS, ARSO AND PIFS

ASSISTANCE CIBLÉE POUR RENFORCER L'INFRASTRUCTURE RÉGIONALE DE QUALITÉ LIÉE AU COMMERCE PAR LE BIAIS DE PARTENARIATS INTRA-ACP

PAGE 8

SEYCHELLES

RENFORCEMENT DES CAPACITÉS POUR AMÉLIORER LA CONFORMITÉ SPS LIÉE AU COMMERCE ET RENFORCEMENT DES CAPACITÉS POUR UNE EXPORTATION COMPÉTITIVE DES PÊCHES AUX SEYCHELLES

PAGE 10

COMOROS

ACCESSION DES COMORES À L'OMC ET MISE EN ŒUVRE DE L'APE REGIONAL

APPUI AU COMMERCE : SOUTENIR LE COMMERCE DANS LES PAYS ACP EN DÉVELOPPEMENT A TRAVERS UNE ASSISTANCE TECHNIQUE CIBLÉE ET LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS



Paula HIPPOLYTE BAUWENS

TradeCom II Programme - Expert en Commerce Régional

La stratégie « commercer et non aider » a été annoncée par un certain nombre de pays en développement qui, après des décennies d'aide au développement, ont estimé que cette stratégie n'avait pas permis d'éradiquer la pauvreté ni de favoriser la croissance économique. Ils ont argué qu'en mettant davantage l'accent sur le soutien au commerce, plutôt que de créer une dépendance à l'égard de l'aide publique au développement, on favoriserait une création plus durable de richesse et de prospérité pour tous. Nombre d'entre eux étaient membres fondateurs de l'Organisation mondiale du commerce, précédemment connu sous l'appellation « Accord général sur le commerce et les tarifs douaniers (GATT) », fermement convaincus qu'un système commercial mondial réglementé et discipliné les mènerait au graal du développement économique. L'aide publique au développement est toujours la bienvenue, certes ; mais un système commercial réglementé capable de sanctionner les comportements commerciaux illégaux et d'accorder une attention idoine aux besoins de ses membres en développement serait une panacée, lequel serait un appui à la main invisible dans l'économie mondiale.

Cependant, les tarifs douaniers élevés et les secteurs primaire et secondaire subventionnés dans les pays développés ont laissé de nombreux pays en développement sans ressources, toujours à la recherche d'une croissance économique insaisissable, bloqués par les impasses et les défis internationaux, car seuls les plus aptes financièrement (parfois persévérants) d'entre eux pouvaient en fait engager des procédures de règlement des différends à l'OMC... et en sortir vainqueurs ! D'autres se sont accrochés à la Clause d'habilitation qui accordait une certaine forme de concession aux pays en développement, plus faibles ou plus vulnérables sur le plan économique, sous la forme de délais de grâce ou d'autres "préférences", mais dont le champ d'application reste limité.

Le cycle de développement qui a débuté en 2001 à Doha a donné aux pays en développement l'espoir qu'ils auraient enfin un cycle de négociations plus ou moins entièrement consacré à leurs problèmes, défis et solutions commerciales taillées sur mesure. Toutefois, à ce jour, ce cycle de négociations ne peut pas être conclu et se réduit à des résultats limités en matière de facilitation du commerce ou de pêche, pour n'en citer que quelques-uns. Qu'en est-il des autres grandes questions qui préoccupent la plupart des pays en développement, telles que l'agriculture, l'accès aux marchés non agricoles, le traitement spécial et différencié pour les catégories particulièrement vulnérables de Membres ?

C'est au cours de ce cycle de négociations que les pays en développement ont vu l'avènement de l'Aide pour le commerce, en 2005, à Hong Kong.

Le programme TradeComII UE-ACP utilise l'appui au commerce pour encourager les pays ACP à commercer. A ce

titre, l'aide pour le commerce a évolué au fil du temps pour tenir compte de l'effet multiplicateur qu'il peut avoir lorsque l'aide extérieure est utilisée pour renforcer les besoins identifiés par le pays bénéficiaire lui-même, sur la base de sa propre trajectoire de développement, et ciblée sur des résultats/produits clairement identifiés et vérifiables, basés sur des stratégies prédéterminées et autodéterminées, avec une intention claire de suivre l'exécution et de garantir la durabilité des actions après une intervention étrangère.

C'est l'approche adoptée par le programme TradeComII pour s'assurer que son assistance technique et ses subventions aient un impact durable dans les pays ACP.

TRADECOM II - L'AIDE POUR LE COMMERCE, AVEC DU SENS

L'aide au commerce a été défendue par le programme TradeCom II, financé par l'UE et géré par les ACP, lequel vise à stimuler l'intégration et le développement commerciaux des pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) à travers une approche axée sur la demande. Au niveau institutionnel, le rôle de TradeCom II est de compléter les actions financées par l'UE dans les pays ou régions ACP par le biais du principe de subsidiarité. Pour ce faire, des fonds sont alloués à la promotion du commerce, en coordination avec d'autres programmes liés au commerce qui se déroulent simultanément aux niveaux respectifs du pays et de la région. Sur le plan pratique, TradeComII est géré selon une procédure décentralisée qui permet à l'Unité de gestion du programme (UGP) de recevoir librement les demandes des pays ACP (spécificité liée à la demande) et de les traduire en termes de mandat pour les programmes et projets commerciaux à part entière. Les fonds sont entièrement gérés par l'UGP.

La force du programme et de l'approche TradeComII réside dans le respect des contextes et des besoins économiques nationaux et régionaux des pays ACP, tels qu'exprimés par le bénéficiaire, et dans la promotion des complémentarités intra-ACP :

- 🌍 La promotion de l'échange des meilleures pratiques entre les pays ACP et les communautés économiques régionales, notamment grâce à l'outil de partage des connaissances ;
- 🌍 La mise à contribution de l'expertise régionale et internationale, à la fois ACP et expatriés ayant une solide expérience ACP, pour travailler aux côtés de ces bénéficiaires et parties prenantes, afin de répondre à leurs besoins dans des domaines autodéterminés ;
- 🌍 La proximité et l'accompagnement sont essentiels à l'internalisation et à l'appropriation de l'assistance liée au commerce fournie aux pays ACP.



Pour avoir un impact réel et des résultats positifs sur le terrain, les procédures de passation des marchés doivent être réduites au minimum afin d'accroître le temps passé par les experts sur le terrain avec le bénéficiaire, tout en renforçant le contrôle du travail pour faire en sorte que les besoins soient satisfaits en temps voulu et de manière adéquate. Cela exige un équilibre entre la nécessité de rendre compte des fonds dépensés (veiller à ce que les exigences administratives et procédurales soient respectées) et celle d'assurer des résultats techniques de haut niveau et durables. Bien entendu, les barrières tarifaires et non tarifaires sur les marchés extérieurs subsisteront et exerceront parfois une pression disproportionnée sur la capacité des ACP à commercer, mais l'approche de TradeComII s'assure que les capacités des pays ACP soient renforcées en matière de commerce. En outre, elle les aide à rechercher d'autres opportunités commerciales et à exploiter celles qui sont disponibles, comme dans les contextes d'intégration régionale.

Suivant des lignes directrices éprouvées et testées, TradeComII a réalisé un certain nombre de programmes d'assistance technique et de renforcement des capacités (TACB) dans les pays ACP au fil des ans, avec des résultats tangibles. Les experts originaires des pays ACP ainsi que ceux venant d'ailleurs, dotés d'une expérience pertinente sont sélectionnés pour créer et soutenir un environnement favorable, notamment par le développement des capacités techniques nationales dans le domaine du commerce extensif et dans les domaines connexes pertinents pour

le développement économique du pays demandeur. Le renforcement des capacités demeure essentiel à l'acquisition des compétences disponibles à l'échelle internationale pour développer et évaluer la compréhension locale de la question et son importance et sa pertinence pour le commerce.

L'assistance technique liée au commerce et le renforcement des capacités que TradeComII a fournis aux pays ACP dans le cadre de son premier devis-programme peuvent être divisés en cinq domaines prioritaires :



Renforcement des capacités commerciales des institutions nationales et régionales



Renforcement des capacités de négociation commerciale et de mise en œuvre des accords commerciaux



Renforcement des systèmes douaniers et de facilitation du commerce



Renforcement de la compétitivité du secteur privé



Renforcement de la capacité des pays ACP à tirer parti des possibilités d'accès aux marchés

RENFORCEMENT DES CAPACITÉS COMMERCIALES DES INSTITUTIONS COMMERCIALES NATIONALES ET RÉGIONALES (POLITIQUES ET PRATIQUES)

L'objectif du renforcement des capacités des administrations nationales et régionales est de leur permettre de mieux comprendre le commerce, de renforcer leur capacité à formuler des politiques commerciales appropriées et d'intégrer le commerce et la politique commerciale dans le positionnement économique mondial des pays ACP.

Il s'agit notamment de mettre l'accent sur l'élaboration de politiques et d'instruments commerciaux nouveaux et pertinents et d'optimiser la politique et les instruments commerciaux existants pour améliorer l'accès aux marchés.

TradeCom II a apporté son expertise aux institutions commerciales nationales et régionales ACP dans un certain nombre de domaines : compréhension de questions et d'accords commerciaux spécifiques (OMC, TFA, APE), administration douanière, évaluations de laboratoires et renforcement des capacités, évaluation des besoins techniques, aide à la formulation et à la mise en œuvre des politiques commerciales, gestion du cycle de projet, commerce et renforcement du programme d'intégration régionale (théorie et pratique), commerce et normes. Cela se fait également par la préparation de notes d'orientation (sectorielles) pour pouvoir alimenter les négociations laissées par les communautés économiques nationales ou régionales.

RENFORCER LES CAPACITÉS DE NÉGOCIATION COMMERCIALE ET DE MISE EN ŒUVRE DES ACCORDS COMMERCIAUX

Le renforcement des capacités pour la négociation d'accords commerciaux spécifiques a été un besoin récurrent exprimé par les pays ACP. Cela a été le cas en raison du niveau de technicité des exigences juridiques et de la pléthore de questions qui doivent être traitées avant la mise en œuvre des accords. L'objectif est d'aider les pays ACP à participer plus efficacement aux négociations commerciales et à mettre en œuvre les accords commerciaux à leur avantage.

En ce qui concerne la négociation d'accords, l'assistance technique de TradeCom II a soutenu le processus d'adhésion (APE et OMC) des pays ACP. Un soutien a également été fourni pour développer et renforcer la compréhension, par les fonctionnaires, des accords commerciaux et des négociations commerciales du point de vue des pays en développement ou des pays ACP, par exemple en développant une perspective ACP sur la détention de stocks publics à des fins de sécurité alimentaire à l'OMC.

En ce qui concerne la mise en œuvre des accords commerciaux, les besoins exprimés par les bénéficiaires ont été plus importants que leur négociation. Une expertise a donc été fournie pour aider à améliorer la mise en œuvre des APE dans les régions ACP ainsi qu'à mettre en œuvre d'autres ALE et l'Accord de l'OMC sur la facilitation du commerce (TFA).

Un exemple de l'appui de TradeCom II en ce qui concerne la mise en œuvre des accords commerciaux a été le renforcement de la capacité de l'Unité de mise en œuvre des APE de la direction du CARIFORUM à appliquer l'APE CARIFORUM-UE. Ainsi, le cadre juridique et réglementaire a été renforcé et un soutien a été apporté pour contrôler la mise en œuvre effective

de l'APE. Des experts ont apporté leur appui à :

- 🌐 La transposition des codes du SH 2002 au SH 2017 tout en signalant les problèmes qui pourraient se poser aux États membres du CARIFORUM pendant la transposition ;
- 🌐 L'élaboration des projets de lois types pour la mise en œuvre des engagements de libéralisation du CARIFORUM (dans les domaines suivants : Entrée et séjour temporaires des prestataires de services de l'UE ; services professionnels ; services de transport maritime international ; et télécommunications - Autorité de régulation et interconnexion et accès aux installations) et élaborer des guides pour leur mise en œuvre.
- 🌐 La rédaction et à la finalisation d'un accord de reconnaissance mutuelle pour les architectes, y compris l'assistance à la transposition dans les cadres juridiques nationaux.
- 🌐 Au suivi (conception d'instruments de suivi) de la mise en œuvre de l'APE et à la collecte des données à fournir à l'OMC pour sa mise en œuvre.

Certains pays avaient besoin d'aide pour établir des cadres d'assistance juridique afin de pouvoir traiter les différends commerciaux, les mesures antidumping, les mesures compensatoires, les sauvegardes, la compréhension des dispositions relatives au SDT de nombreuses négociations, telles que les réglementations nationales sur les services, la fourniture de matrices de travail sur des dossiers spécifiques tels que les négociations de l'OMC sur les subventions aux pêches, le soutien interne entraînant des distorsions commerciales, les DS PSH et coton, les évaluations juridiques des propositions de négociation, les mesures commerciales, la compréhension des mesures de recours, les propositions anti-dumping, SCM, RO et services. Dans certains cas, des rapports/documents fiscaux et législatifs devaient être élaborés avant la mise en œuvre d'un accord commercial, et TradeCom II a fourni son expertise pour aider à leur rédaction.

APPUI AU RENFORCEMENT DES SYSTÈMES DOUANIERS ET DE FACILITATION DU COMMERCE

Le bon fonctionnement des systèmes douaniers est essentiel à l'amélioration des performances commerciales des pays ACP. Toutefois, ces facteurs sont à l'origine d'un certain nombre de goulets d'étranglement et d'autres difficultés qui sont à l'origine de la réduction des résultats commerciaux et de l'efficacité à la frontière.

L'assistance technique s'est concentrée sur le renforcement des capacités en vue d'une facilitation efficace du commerce et sur l'appui à l'élaboration d'instruments de facilitation du commerce, tels que l'élaboration d'un document administratif unique et d'un guichet unique correspondant, ainsi que sur la formation en évaluation en douane. Celles-ci doivent s'accompagner d'une solide capacité d'analyse des procédures de collecte de données douanières, des procédures de réglementation, du codage SH, des listes tarifaires et des accords correspondants du pays qui ont été ratifiés et devraient être mis en œuvre en faisant l'objet d'un suivi régulier.

Le développement de régimes commerciaux simplifiés s'est également avéré très fonctionnel dans les pays ACP et sert souvent à soutenir le développement du commerce parmi les groupes vulnérables tels que les femmes et les jeunes entrepreneurs.

TradeCom II a fait de l'inclusion des femmes et des jeunes l'un de ses objectifs vérifiables et peut se vanter de l'augmentation des indicateurs sensibles au genre dans son analyse de l'impact de l'appui qu'il fournit pour soutenir la capacité

commerciale des groupes vulnérables dans les pays ACP. Une attention particulière a été accordée aux entreprises dirigées par des femmes et des jeunes qui ont besoin d'un soutien ciblé et délibéré pour tirer parti des défis et des possibilités qui s'offrent au secteur privé dans sa recherche d'une compétitivité accrue tant au niveau national qu'international. L'assistance technique fournie au titre de cet objectif a donc permis aux femmes et aux jeunes d'assumer leur rôle dans la promotion du commerce transfrontalier et international.

TradeComII a également concentré son assistance sur le renforcement de l'efficacité de la facilitation du commerce en général et, en particulier, pour les économies éloignées ou insulaires, l'analyse et le renforcement de la connectivité aérienne et des installations portuaires telles que le transport maritime et les croisières sont une nécessité pour les pays ACP dont le commerce et l'économie sont largement ouverts et dépendent du transport maritime et aérien.

RENFORCER LA COMPÉTITIVITÉ DU SECTEUR PRIVÉ

Le soutien au secteur privé dans les pays ACP, qui est le moteur de la croissance économique, a également été l'un des principaux domaines d'intervention de TradeComII, avec un accent particulier sur les PME-PMI et les PME.

Le renforcement de la compétitivité du secteur privé doit être un pilier et un objectif de l'assistance technique et des efforts de renforcement des capacités car les PME et les MPME représentent 90% de la capacité d'exportation des ACP. Cela comprend tous les efforts visant à libérer leur potentiel commercial tout au long de la chaîne de valeur, à les aider à en graver les échelons par la valeur ajoutée et à assurer la qualité tout au long des processus de production et de fabrication.

Le renforcement de la compétitivité à l'exportation a été un pilier de l'appui au secteur privé et a donné de nombreux résultats positifs sur le terrain, car il combine la gestion de la qualité, le développement de centres d'affaires, l'encadrement des PME en matière de développement et de commercialisation des entreprises et le développement de technologies de modèles de toile d'affaires. Une partie de l'assistance fournie a été consacrée à la recherche et à la présentation des tendances et des possibilités d'exportation pour le secteur privé, à la sensibilisation des milieux d'affaires transfrontaliers et à l'élaboration de systèmes de conformité des chaînes de valeur des bonnes pratiques pour les exportations vers l'UE : accès au marché, modalités d'exportation, exigences de conformité pour la fabrication, l'horticulture et l'aquaculture (Kenya, Zimbabwe).

L'établissement de liens entre les entreprises du secteur privé et la mise à disposition d'informations commerciales accessibles aux exportateurs internationaux se sont également révélés utiles, comme dans le cas de l'élaboration d'un recueil de lois sur le commerce, les affaires et l'investissement et de la préparation de répertoires commerciaux. Un certain nombre d'études ont été préparées pour les pays ACP, y compris des études sur l'impact du subventionnement de la pêche.

Les lignes directrices se sont également avérées être un outil d'une grande valeur puisqu'elles traitent de la spécificité d'un besoin et fournissent des réponses directes pour y faire face. Parmi les cas particuliers, mentionnons l'élaboration de lignes directrices visant à régulariser le système de commercialisation et l'exportation de l'or et des pierres précieuses.

Des stratégies sectorielles ont également été élaborées avec

un vif intérêt pour refléter les besoins des bénéficiaires sur le terrain et adapter les stratégies à leurs capacités tout en cherchant à accroître leurs capacités d'exportation. Il s'agit notamment de travaux sur l'amélioration de l'environnement du commerce électronique pour le secteur des entreprises.

RENFORCEMENT DE LA CAPACITÉ DES PAYS ACP A TIRER PARTI DES POSSIBILITÉS D'ACCÈS AUX MARCHÉS

L'accès au marché est souvent un défi pour les pays ACP car l'entrée sur le marché d'un autre pays ne dépend guère uniquement du pays exportateur. Il existe un certain nombre d'obstacles à la vente de biens et de services sur un autre marché, notamment d'ordre juridique, technique, tarifaire et non tarifaire. Bien qu'un pays ACP ne puisse pas contrôler les goulets d'étranglement de l'autre côté, il a besoin au moins d'informations sur les exigences et sur le soutien ou la capacité à y répondre, principalement au niveau du secteur privé ou des opérateurs économiques (exportateurs), mais aussi du point de vue politique et juridique.

L'accès aux marchés implique également la capacité des pays ACP d'ouvrir leurs marchés sur la base d'une politique intelligente et de donner accès à d'autres exportateurs d'autres pays désireux de vendre leurs produits (biens ou services), tout en aidant ou non les importateurs locaux à acquérir ces produits pour les vendre/consommer dans leur pays. La qualité est donc essentielle pour accéder aux marchés étrangers et aussi pour protéger un pays contre les produits de qualité inférieure. Cela nécessite une mise à jour des normes nationales et régionales (y compris par le biais d'infrastructures et de réglementations de qualité) et une solide connaissance des normes internationales pertinentes, telles que le respect des normes multilatérales (OMC) et régionales (EPA).

Par conséquent, les diverses formes d'aide au développement des exportations vers les marchés régionaux et de l'UE vont de pair avec l'aide fournie pour éliminer les obstacles non tarifaires par le biais d'une révision de la réglementation et du renforcement et de l'adaptation des cadres juridiques connexes. Un soutien a également été apporté pour appréhender ce que sont les règles d'origine et comment elles fonctionnent, tout en aidant à comprendre leur importance dans les accords commerciaux régionaux et multilatéraux auxquels les pays ACP sont partis.

L'assistance technique comprenait également la collecte d'informations sur les possibilités d'accès aux marchés (élaboration de guides) présentant un intérêt pour les pays ACP.

CONCLUSION

Les défis restent importants si l'on considère que les pays ACP ne représentaient que 2% du commerce mondial en 2018 et environ 5% des importations et exportations de l'UE. Toutefois, cela doit être lu à la lumière du fait que la participation des pays ACP au commerce mondial s'est accrue au cours des cinq dernières années, dont le pourcentage était de 1,9% en 2015. Cependant, on peut considérer qu'une fois que les fondements nécessaires à l'établissement de bases pour le développement du commerce seront en place, les pays ACP seront prêts à saisir les opportunités commerciales et à relever les défis sans être contraints de faire des bonds en arrière sur le plan économique. Le programme TradeComII a donc été un outil utile pour renforcer les fondements des économies ACP et les aider à commercer, en leur permettant de s'engager plus activement dans l'économie mondiale.

ZIMBABWE

APPUI CIBLÉ AU RENFORCEMENT DES CAPACITÉS ET DE LA COMPÉTITIVITÉ DES PETITS HORTICULTEURS POUR LA PRODUCTION DE PRODUITS D'EXPORTATION DE NICHE DANS LE CADRE DE L'APE AU ZIMBABWE

Le programme ACP-UE Tradecom II conjointement avec ZimTrade met actuellement en œuvre un projet intitulé "appui ciblé au renforcement des capacités et de la compétitivité des petits horticulteurs pour la production de produits d'exportation spécialisés dans le cadre des accords de partenariat économique entre le Zimbabwe et l'Union européenne". L'objectif du projet est d'améliorer la compétitivité à l'exportation des produits horticoles de niche du Zimbabwe sur les marchés régionaux et européens.



Dans le cadre de ce projet, un atelier de renforcement des capacités et d'évaluation par les pairs sur les « bonnes pratiques », dirigé par les parties prenantes pour sept chaînes de valeur horticoles destinées aux marchés d'exportation, s'est tenu au Mutare Catholic University Training Centre, du 16 au 20 septembre 2019. L'objectif spécifique de l'atelier de formation/d'évaluation par les pairs était de renforcer les capacités des opérateurs de la chaîne de valeur horticole sur l'accès au marché et les exigences de conformité de la chaîne de valeur, la propriété et la transparence de la conformité de la chaîne de valeur et enfin, élaborer un système de conformité de la chaîne de valeur dirigé par les acteurs et les « bonnes pratiques » pour des secteurs comme la floriculture, la patate douce, le paprika, les bananes, les ananas, les avocats et la macadamia. L'atelier de formation de trois jours a été suivi d'un examen par les pairs de deux jours de l'étude de base sur les sept chaînes de valeur entreprises précédemment.

Étaient présents des agriculteurs et des gestionnaires des 7 chaînes de valeur et des fonctionnaires de Zimtrade, du Département des services de quarantaine végétale (PQS) et de l'Agricultural Marketing Authority (AMA) (Ministère des terres, de l'agriculture, de l'eau, du climat et de la réinstallation rurale),



du Government Analytical Laboratory Services (GALS) et de la Standards Association of Zimbabwe (SAZ). L'atelier de formation a été facilité et l'équipe d'experts techniques contractée par le Programme TradeCom II ACP-UE et composée de M. Moses Tekere (chercheur principal - expert en commerce agricole et chef d'équipe), M. Richard Kamidza (spécialiste en politique commerciale) et M. David Parsons (qualité des produits - expert SPS/OTC) et William Zirebwa (expert non essentiel).

L'examen de la formation par les pairs a couvert un certain nombre de domaines thématiques, notamment les performances et les opportunités d'exportation du secteur horticole zimbabwéen dans le cadre de l'iEPA, les mesures sanitaires, les défis spécifiques de conformité et de compétitivité dans chacune des 7 chaînes de valeur, les recommandations et les améliorations en matière de gestion de qualité pour certains produits horticoles destinés aux marchés européens et internationaux régionaux, la conception d'un système électronique de conformité des chaînes de valeur géré par les parties prenantes.

Les recommandations prioritaires issues des discussions de groupe pour chaque chaîne de valeur comprenaient l'investissement dans les ressources humaines, l'amélioration de la gestion financière et des investissements dans les systèmes d'irrigation et le développement des infrastructures, la sensibilisation et la mise en conformité avec les normes internationalement reconnues, la participation à l'organisation agricole en cours et le soutien aux formations, réseaux et relations connexes avec les principaux marchés cibles.





CROSQ, ARSO ET PIFS

ASSISTANCE CIBLÉE POUR RENFORCER L'INFRASTRUCTURE RÉGIONALE DE QUALITÉ LIÉE AU COMMERCE PAR LE BIAIS DE PARTENARIATS INTRA-ACP

Le programme TCII promeut, à travers le programme "Assistance ciblée pour le renforcement des infrastructures régionales de qualité liées au commerce par le biais de partenariats intra-ACP - CROS (CARICOM Regional Organisation for Standards and Quality), ARSO (African Organisation for Standardisation) et PIFS (Pacific Islands Forum Secretariat)", des accords intra régionaux sur les infrastructures de qualité en soutien de l'accès au marché et au développement de l'amélioration de la qualité dans la région Pacifique pour une meilleure compétitivité commerciale.

Dans le cadre de ce programme, un atelier régional de cinq jours sur l'Initiative pour des infrastructures de qualité dans le Pacifique s'est tenu à Nadi - Fidji, du 2 au 6 septembre 2019.



Le partage Sud-Sud des bonnes pratiques a joué un rôle important lors de l'atelier grâce au partenariat établi entre le PIFS et le CROSQ, l'un des partenaires d'exécution du programme. Le Department of National Trade Measurement & Standards (DMTS) des Fidji, le National Institute of Standards and Industrial Technology (NISIT) de Papouasie-Nouvelle-Guinée (PNG) et les Bureaux de normalisation de Vanuatu (VBS) ont également été invités à partager leurs expériences au profit des autres pays insulaires du Forum.

Au cours des deux premiers jours de l'atelier, le chef d'équipe, M. Lorens Sibbesen, a présenté les éléments de l'infrastructure qualité et les nombreux aspects (y compris un certain nombre de défis) de la façon dont les éléments d'une AQ peuvent être appliqués dans le Pacifique.



En outre, il a souligné qu'un système d'AQ à part entière donne aux participants de la chaîne de valeur la confiance dans les produits négociables. La mise en place et le maintien de systèmes d'AQ nécessitent à la fois des ressources financières et humaines, un soutien politique, la création d'une culture de qualité et la localisation des systèmes d'AQ en fonction des besoins spécifiques des pays et des régions. Par exemple, alors que dans les pays développés, les fonctions d'évaluation de la conformité sont essentiellement assumées par le secteur privé, dans les pays en développement, le public joue encore un rôle important dans l'évaluation de la conformité.

L'atelier a examiné en détail les cinq composantes de l'AQ. En effet, il a réuni plus de 80 participants, y compris des fonctionnaires gouvernementaux et des représentants du secteur privé des pays insulaires du Forum (FIC), des organisations internationales, régionales et nationales jouant un rôle de premier plan en matière d'AQ et des partenaires donateurs.

Les « séances en petits groupes » (dans le cadre de la session XIII du programme) ont été une bonne occasion pour les participants de discuter des réflexions et des enseignements tirés des deux premiers jours d'introduction aux éléments de l'AQ et des défis liés à la mise en œuvre de ces éléments dans une région aussi diverse que la région du Pacifique. Au cours des présentations des résumés des différents groupes et de la discussion en plénière qui a suivi, il est apparu clairement que les pays du Pacifique ont créé une organisation régionale appelée PIFS, certes ; cependant, les 16 pays de la région ont des besoins et des défis très différents.

L'un des défis à surmonter, qui a été souligné à maintes reprises, est le manque de sensibilisation sur la qualité et à l'AQ. Ce n'est pas seulement le cas dans les zones rurales parmi les petites MPME, mais aussi au niveau politique parmi les membres du gouvernement et les régulateurs, qui seront chargés de prendre l'initiative de l'élaboration de la politique de qualité de leur pays. Les contributions de la CROSQ, tant au niveau de la mise en place d'une structure régionale de métrologie que de la création d'une culture de la qualité, ont largement contribué au débat sur cette question importante. M. Deryck Omar, CROSQ, a souligné l'importance d'inclure la « Promotion de la qualité » comme pilier intégré dans une infrastructure qualité (avec les normes, la métrologie, l'évaluation de la conformité et l'accréditation). Cela pourrait conduire à une meilleure compréhension de la qualité et, à terme, à une culture de la qualité intégrée dans la société en tant que base importante pour le bon fonctionnement d'une infrastructure qualité.

Un autre défi majeur dans les pays en développement, comme dans la région du Pacifique, reste l'indisponibilité de ressources optimales (économie, infrastructure physique et connaissances) pour établir efficacement les divers éléments d'un bon fonctionnement de l'AQ. La coopération et la mutualisation des capacités entre les pays de la région peuvent sembler évidents dans un certain nombre de domaines et cette approche peut éventuellement aider à relever le défi physique des longues distances entre les pays et de la faiblesse des infrastructures de transport régionales.

La valeur de l'échange sud-sud de bonnes pratiques a été fortement confirmée au cours de ces 5 jours et les participants étaient enthousiastes à l'idée de bien comprendre la signification d'une infrastructure de qualité et l'impact potentiel de la mise en œuvre de certains des éléments d'AQ dans les différents pays de la région.



SEYCHELLES

RENFORCEMENT DES CAPACITÉS POUR AMÉLIORER LA CONFORMITÉ SPS LIÉE AU COMMERCE ET RENFORCEMENT DES CAPACITÉS POUR UNE EXPORTATION COMPÉTITIVE DES PÊCHES AUX SEYCHELLES

Ce programme est mis en œuvre dans le cadre du quatrième pilier du programme : accès au marché et normes.

L'économie des Seychelles dépend principalement du tourisme et des exportations de thon et de poisson en général. Pour cette raison, la mariculture est considérée comme une priorité par l'Autorité de la pêche des Seychelles et aura un rôle important à jouer dans les années à venir pour générer la croissance dans le secteur de la pêche et en faire un contributeur actif à l'initiative Blue Economy.





Cette initiative de TradeComII est mise en œuvre dans le cadre du troisième pilier du programme : Facilitation des échanges et renforcement de la compétitivité dans le but de :

- ➊ Apporter un soutien ciblé au développement de la qualité et de la compétitivité à l'exportation dans le secteur de la pêche aux Seychelles ;
- ➋ Renforcer la capacité de comprendre et de satisfaire aux exigences des principales normes d'importation des marchés aux poissons.
- ➌ Renforcer les capacités institutionnelles et de gestion des hauts fonctionnaires afin qu'ils puissent satisfaire aux obligations de conformité SPS en vertu de l'Accord de l'OMC et des normes internationales.



En septembre 2019, trois ateliers de formation ont été offerts. Le premier atelier de formation portait sur la compétitivité à l'exportation et a été organisé à l'intention des membres du Ministère du commerce, de l'Autorité de la pêche des Seychelles et de représentants de l'Autorité fiscale des Seychelles. Cette formation portait sur la manière dont la pêche et le secteur de la pêche dans son ensemble pouvaient faire usage de la technologie pour devenir plus compétitifs. L'atelier de formation comprenait une présentation sur la chaîne de blocs et son utilisation actuelle dans le secteur de la pêche, ainsi que des discussions sur l'état actuel des applications mobiles de la pêche et la manière dont leur adoption pourrait être utilisée pour améliorer la compétitivité du secteur sur le marché.

Le deuxième atelier de formation portait sur la manutention du poisson et les participants étaient des équipages de pêche sri-lankais de la flotte semi-industrielle thonière ainsi que des



membres de l'Académie de formation maritime. Le but de cet atelier de formation était d'informer certains membres de l'équipage sri-lankais sur les techniques d'abattage du thon. Le TAT a travaillé avec des acheteurs de poisson du secteur privé, afin d'établir une technique standard d'abattage du thon.



Le TAT a également organisé un atelier de formation sur l'état de préparation à l'exportation à l'intention d'un groupe de hauts fonctionnaires de l'Enterprise Seychelles Agency. Les principales fonctions de cette organisation sont d'améliorer la compétitivité des PME locales, de promouvoir un environnement commercial favorable et de donner aux PME les moyens d'émerger et de se développer. L'ordre du jour de l'atelier de formation comprenait des sujets tels que les exigences en matière d'importation et d'exportation des produits d'origine végétale ainsi qu'une introduction aux accords SPS et OTC de l'OMC



COMORES

ACCESSION DES COMORES À L'OMC ET MISE EN ŒUVRE DE L'APE REGIONAL

Dans le cadre du projet « Accession des Comores à l'OMC et mise en œuvre de l'APE régional », qui a comme objectifs la mise en conformité du droit et de la pratique des Comores aux engagements commerciaux résultant de l'accession à l'OMC et l'élaboration de mesures d'insertion des dispositions de l'APE régional dans le droit et la pratique des Comores, un atelier national de formation sur les négociations commerciales a été organisé du 2 au 4 octobre 2019 à l'hôtel Retaj à Moroni.

Organisé sur trois jours, l'atelier a réuni une vingtaine de hauts fonctionnaires de différents ministères comoriens et des représentants du secteur privé et de la société civile.

Les objectifs de l'atelier étaient notamment :

- Dresser un état des lieux du processus d'accession des Comores à l'OMC afin d'informer toutes les parties prenantes ;
- Faciliter les dernières étapes du processus d'accession des Comores à l'OMC ;
- Former les acteurs comoriens sur les éléments de la politique et des négociations commerciales ;
- Montrer les avantages que les Comores, eu égard à leur statut de PMA, pourraient tirer de l'OMC ;
- Présenter les défis qui pourraient être attendus de l'accession ;
- Identifier et présenter les implications de l'accession pour le commerce des marchandises ;
- Identifier et présenter les implications pour le commerce des services.

Les présentations, données par les experts du Programme TradeComII et du Ministère du Commerce, avaient pour but de fournir aux participants une vue d'ensemble de l'organisation, du fonctionnement et des missions de l'OMC, des accords préférentiels bilatéraux et régionaux (notamment l'Accord de Partenariat Économique (APE) et de la Zone de Libre-Échange Continentale Africaine (ZLECA), de l'élaboration et la mise en œuvre de la politique commerciale, en se concentrant sur les éléments fondamentaux qui devraient permettre aux autorités en charge de la politique commerciale d'avoir les instruments théoriques et méthodologiques pour concevoir, mettre en œuvre et évaluer une politique commerciale ouverte, inclusive et participative.

Les participants ont reconnu les efforts consentis par l'Union des Comores depuis le lancement du processus de négociations pour l'accession à l'OMC. D'importantes avancées ont été notées aussi bien sur le plan législatif que réglementaire pour répondre aux questions et préoccupations des Membres et mettre les lois nationales en conformité avec les dispositions de l'OMC. Ces résultats ont été obtenus grâce à la mobilisation efficace de l'expertise nationale disponible et un recours habile à l'expertise externe, à travers le Programme TradeCom II.

Les participants ont reconnu la nécessité de consolider les acquis obtenus et de les renforcer dans la perspective de l'accession des Comores à l'OMC et de la phase post-accession.

Lexique

- ADPIC** Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle
- AMNA** Accès aux marchés pour les produits non agricoles
- APE** Accord de partenariat économique
- ACR** Accord commercial régional
- ACP** Afrique, Caraïbes et Pacifique
- BNT** Barrières non tarifaires
- BTC** Barrières techniques au commerce
- CARICOM** Communauté caribéenne
- CARIFORUM** Forum Caribéen des États de l'Afrique, Caraïbes et du Pacifique
- CCI** Centre du commerce international
- CEA/ONU** Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique
- CPC** Cadre de politique commerciale
- CPCN** Cadre de la politique commerciale nationale
- CTA** Centre technique de coopération agricole et rurale
- CEDEAO** Communauté économique des États d'Afrique occidentale
- CNUCED** Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement
- DAU** Document Administratif Unique
- DG DEVCO** Direction Générale pour la Coopération internationale et développement
- GMFL** Groupe mélanésien Fer de lance
- JED** Journées européennes du développement
- OECD** Organisation des États des Caraïbes orientales
- OIF** Organisation internationale de la Francophonie
- OMC** Organisation mondiale du commerce
- OMD** Organisation mondiale des douanes
- OTC** Obstacles techniques au commerce
- PACPS** États ACP du Pacifique

- PIFs** Secrétariat du Forum des îles du Pacifique
- PME** Petite et moyenne entreprise
- PTCI** Partenariat transatlantique pour le commerce et les investissements
- PTP** Partenariat transpacifique
- RCEP** Partenariat économique régional global
- SPS** Mesures sanitaires et phytosanitaires
- UE** Union européenne
- UEMOA** Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
- UGP** Unité de gestion de programme
- ZLE** Zone de libre échange
- ZLET** Zone de libre-échange tripartite

TRADEComII PROGRAMME

 BUILDING ACP TRADE CAPACITY
RENFORCER LES CAPACITÉS COMMERCIALES DES ACP

Avenue de Tervuren 36, bt. 35
1040 Bruxelles - Belgique

☎ 0032 (0)2 739 00 60

✉ contact@tradecom-acpeu.org

🌐 www.tradecom-acpeu.org

Suivez-nous sur twitter:

🐦 @Tradecom_2

🐦 @Tender_Tradecom